Département d'Indre et Loire Arrondissement de Tours Canton de Chambray les Tours Commune de TRUYES

CONSEIL MUNICIPAL séance du 22 Mars 2016

COMPTE RENDU SOMMAIRE

Affiché en exécution de l'article L2121-25 du code général des collectivités territoriales

Réuni sous la présidence de Monsieur Stéphane de COLBERT Maire, le conseil municipal a pris les décisions suivantes :

Comptabilité 2015

A l'unanimité, le Conseil Municipal a approuvé les comptes administratifs et de gestion 2015 et procédé à l'affectation des résultats du budget principal.

Fixation des taux d'imposition des taxes directes locales

Après délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide de fixer comme suit les taux d'imposition pour l'exercice 2016 :

taxe d'habitation : 16,33 %
taxe foncière (bâti) : 22,69 %
taxe foncière (non bâti) : 44,33 %

Subventions aux associations

Après délibéré, à l'unanimité le conseil municipal a attribué les subventions aux associations pour l'année 2016.

Budget primitif 2016

Budget principal

Après délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide d'adopter le budget primitif de l'exercice 2016 proposé par Monsieur le Maire.

Aliénation de la parcelle ZN n°65

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à procéder au choix de l'acquéreur pour un vote à bulletin secret.

Les résultats du vote sont les suivants :

- 17 votants (dont un pouvoir)
- 17 suffrages exprimés
- 10 suffrages pour la cession en totalité à M. et Mme LACUVE
- 4 suffrages pour la division de la parcelle en deux parties d'égale superficie et cession pour une moitié à M. et Mme LACUVE et pour l'autre moitié à M. PIVAULT
- 3 suffrages pour l'annulation du projet de cession.

Le Conseil Municipal décide :

- d'autoriser la vente de la parcelle cadastrée ZN n°65 lieu-dit « les Grandes Maisons »
 d'une superficie de 2 639 m2 à M. et Mme Didier et Isabelle LACUVE
- de fixer le prix de vente à 0,32 € le m2, soit un total de 844,48 €
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte notarié et tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

Aménagement d'un parking de covoiturage

Demande de subvention au titre du Fonds de soutien à l'investissement public local

Après délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- de solliciter une subvention auprès de l'Etat au titre du fonds de soutien à l'investissement public local pour la création d'un parking de covoiturage au lieu-dit « Vauzelles »
- de fixer comme suit les modalités de financement des travaux :
 - o Etat (DETR) 30 000 € x 40 % = 12 000 €
 - Etat (Fonds de soutien à l'investissement public local) = 101 161 x 40 % = 40 464.40 €
 - o Commune = 48 696,60 €

Rénovation des locaux commerciaux du Centre Bourg

Demande de subvention au titre du Fonds de soutien à l'investissement public local

Après délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- de solliciter une subvention auprès de l'Etat au titre du fonds de soutien à l'investissement public local pour la rénovation des locaux commerciaux du Centre Bourg
- de fixer comme suit les modalités de financement des travaux :
 - o Etat (DETR) : 110 500 € x 40 % = 44 200 €
 - Etat (Fonds de soutien à l'investissement public local) : 110 500 x 40 % = 44 200 €
 - o Commune : 22 100 €

Aliénation du Chemin Rural n°10

Après délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- de lancer une procédure d'aliénation du chemin rural n°10 en application des articles L 161-10 et L161-10-1 du code rural,
- d'autoriser Monsieur le Maire à organiser une enquête publique sur le projet.

Fait à Truyes Le 24 MARS 2016

Stéphane de COLBERT Maire

En application de l'article L2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le texte intégral des délibérations est affiché à la Mairie.